

Communauté de Communes du Pays d'Arnay

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 30 septembre 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à dix-sept heures trente, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le vingt-deux septembre deux mille quatorze, se sont réunis salle du Centre social d'Arnay le Duc, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O.- GAGNEPAIN R. – CHAVE C. – CLERGET M-A. – DAMBRUN G. – SOURIEAU C. – SOUPART J. – DUBAJ M-T. — PILLOT J-M. – DUFOUR M-B. – LOISEAU M. – ROUHETTE M. – NIVOIS C. – LHOMME J-L. - LEFEVRE C. – PORCHERET P. – GOBBO P. (arrive à 17h45mn)- LIBRE M. – HENRY-DESCAMPS M.- L'HOSTE A. – MILLOT J. – GAILLOT J. – BOULEY J-L. – MEURIOT P. – DESBOIS M. – PEREIRA J. – MAITRE M-R. – RENAULT F. – BIGEARD A. – MOINGEON A. – BELORGEY A. – GUINIOT A. – PARFAIT J-F. – ACOULON J. – POILLOT A.

Etaient absents excusés :

ROY M. (procuration à MAZILLY O.) - BRIEZ-SEVESTRE N. – DECOMBARD J. (représenté par MILLOT J.) – ANDRE J. (procuration à BOULEY J-L) – LIEBAUT R. – GRANDBOUCHE E.

Le Président ouvre la séance à 17h 40 mn et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 34 + 1 suppléant soit 35

Nombre de délégués absents : 6

Quorum : 19

Nombre de procurations : 2

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Odette MAZILLY.

Signature du Contrat Territorial Arroux Mesvrin Drée avec le SINETA

Monsieur le Président informe les Conseillers communautaires que la commission travaux s'est réunie le 16 septembre dernier en présence du Président du SINETA accompagné d'un technicien, lesquels ont présenté le contrat à signer. Ce dernier, d'une durée de cinq ans, propose cinq axes de travaux (restauration de ripisylve, mise en défens du cours d'eau, renouée, étude moulin aval d'Arnay) d'un coût estimatif qui s'élève à 100 000 €. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 50 à 80% et les études préalables entre 65 et 80%.

Monsieur le Président remarque que, bien que fortement subventionné, le montant des études et des frais de fonctionnement du Syndicat à la charge de la collectivité restent élevés.

Madame DUFOUR souhaiterait que toutes les rivières du canton soient inscrites dans le contrat et que cela soit demandé au SINETA.

Monsieur GOBBO regrette que le coût du contrat soit si élevé alors que les travaux ne représentent seulement que 10% du montant total du contrat.

Le Président objecte que si la collectivité décide ne pas signer le contrat aujourd'hui elle prend le risque ne pas bénéficier des mêmes taux de subventions.

Madame LEFEVRE souligne l'urgence de ces travaux sur sa commune et souhaiterait qu'on lui communique rapidement un calendrier d'intervention.

Le Président informe le Conseil qu'il prendra contact avec le Président du SINETA afin d'inscrire de nouveaux travaux, en cours de contrat, sur la source de l'Arroux (commune de Culètre) et plus largement sur l'ensemble des cours d'eau du canton.

Monsieur le Président demande aux Conseillers communautaires de voter :

Pour : 27

Contre : 9

Abstention : 1

Le Conseil communautaire décide à la majorité d'autoriser le Président à signer le contrat territorial Arroux Mesvrin Drée avec le SINETA.

Nouvelles activités périscolaires – Signature d'une convention avec le Centre social

Monsieur le Président présente Magali BIARD, nouvellement recrutée à la Communauté de communes. Ses missions d'encadrement et de coordination seront les suivantes :

- Mise en place et suivi des nouveaux rythmes scolaires (NAP) ;
- Suivi de la Maison de l'Enfance ;
- Direction du service scolaire quand la Communauté de communes en aura la compétence ;
- Coordinatrice de l'école de musique.

Monsieur le Président invite Madame Biard à se présenter et à faire un bilan provisoire des NAP au bout d'un mois de fonctionnement.

Madame BIARD était en charge du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône. Cette expérience lui a permis d'être opérationnelle sur son nouveau poste.

Les NAP sont organisées sur quatre communes :

- Lacanche organise les NAP le mardi après-midi, on dénombre en moyenne 70 enfants y participant ;
- Arnay le Luc organise les NAP le jeudi après-midi, on y dénombre en moyenne 150 enfants ;
- Allerey organise les NAP les mardi et jeudi, on y dénombre en moyenne 16 enfants ;
- Magnien – Vievy : les enfants de ces communes se rendent au Centre social le vendredi, on y dénombre en moyenne 46 enfants.

Le nombre important d'enfants de maternelle et de primaire inscrits aux NAP (supérieur à 280 soit un taux de 70 à 80 % des enfants du canton) démontre le succès de ce dispositif ; la gratuité du service y contribue.

Pierre GOBBO témoigne de sa satisfaction quant à la mise en place des NAP par les différentes équipes sur la commune de Lacanche.

L'année scolaire a été découpée en cinq périodes, sur lesquelles différentes activités sont proposées. Une réflexion est en cours quant à la réduction du nombre d'activités proposées aux enfants afin que ces derniers puissent réellement les pratiquer pendant la période.

Le Président souligne que l'organisation des NAP se heurte désormais aux temps dédiés au soutien organisée par les enseignants (APC). Il indique que les deux systèmes ne peuvent coexister et qu'un choix devra être exercé par les parents d'élèves entre les NAP et les périodes d'APC.

Monsieur GUINIOT demande si chaque enfant du canton se sera vu présenter les mêmes activités. Le Président lui répond par l'affirmative ; tous les enfants auront accès à toutes les activités proposées à un moment ou à un autre de l'année.

Le Président précise qu'à ce jour, il n'y a aucun intervenant pour l'éveil musical mais que les recherches continuent.

Le Centre social apporte son soutien technique en mettant à la disposition du service ses animateurs. Afin de formaliser les relations entre le Centre social et la Communauté de communes, une convention va être élaborée définissant les domaines d'intervention, les obligations et le coût du service. Cette convention a été soumise aux différentes parties pour analyse.

Le Président présente le budget prévisionnel du dispositif calculé par les services de la Communauté de Communes, celui-ci s'élèverait à 14 000 € pour la période du 25 août au 31 décembre 2014.

Il informe qu'il a été demandé au Centre social de communiquer son budget, lequel n'est pas finalisé. Une première simulation effectuée par le Centre social faisait état d'un tarif horaire présenté avant les vacances d'été de 35 € / heure, aujourd'hui il s'établit à 39 € / heure. Sur la base de 1840 heures par an, le budget du Centre social s'élèverait à 71 000 € /pour l'année scolaire.

Le Président indique que ce budget a été élaboré dans un délai très contraint et que certains recrutements ont été effectués dans l'urgence ; des marges de manœuvre existent à la baisse pour la prochaine année scolaire.

Monsieur GUINIOT souhaite que la clé de répartition s'effectue en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'enfants de chaque commune. De plus, il demande à ce qu'un additif à la convention soit effectué, lequel préciserait que le coût des transports induit par les NAP est supporté par toutes les communes.

Le Président précise qu'il a été décidé en commission des finances que la clé de répartition demeure identique jusqu'à la fin de l'année scolaire et que soit retenu comme critère le nombre d'habitant des communes.

Au regard de ces éléments, Le Président propose aux Conseillers communautaires de ne pas signer la convention aujourd'hui et de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.

Nouvelles activités périscolaires – Convention de création d'un service commun

Dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires, les Communes du canton ont décidé de confier l'organisation des activités périscolaires et plus particulièrement l'aménagement des temps d'activités périscolaires (TAP) à la Communauté de communes.

A cet effet, les communes et la Communauté de communes décident de créer un service commun.

Il est donc nécessaire d'acter par convention les modalités de fonctionnement du service commun ainsi que les modalités de remboursement et les conditions de suivi de ce dernier.

Le Président précise que la Commune de Jouey et de Clomot n'ont pas souhaité bénéficier du service communautaire (encadrement de maternelles pour Jouey) jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Président invite les Conseillers communautaires à valider la présente convention.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 2 (Mesdames DUFOUR et LEFEVRE)

SYMPAMCO – Transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

L'article L.5741-5 du CGCT indique que les syndicats mixtes constitués exclusivement d'EPCI à fiscalité propre ayant été reconnus comme pays avant l'entrée en vigueur de l'article 51 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales sont transformées en pôle d'équilibre territoriaux et ruraux.

Le SYMPAMCO entre dans ce dispositif, il est donc nécessaire de délibérer dans ce sens.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Modification statutaire – Retrait de la délibération du 4 juillet 2014 ayant pour objet le transfert de la compétence scolaire

Lors de la réunion préparatoire des NAP du 30 août 2014, Monsieur le Président s'est engagé à poursuivre les travaux sur la prise de compétence scolaire notamment et à approfondir la réalisation de l'annexe financière. Les informations transmises depuis par l'ensemble des communes confirment les premiers éléments du coût du service scolaire dans son ensemble.

Monsieur le Président informe également les Conseillers communautaires qu'il a été destinataire d'un courrier de la Sous-préfecture demandant à la collectivité de retirer la délibération n°2014-51 du 4 juillet 2014 relative aux modifications statutaires notamment la prise de compétence en matière scolaire.

Modification statutaire – Création de la compétence secrétariat de mairie intercommunal et modifications de l'article 9 des statuts de la Communauté de communes

1/ Création de la compétence secrétariat de mairie intercommunal.

Monsieur le Président informe les Conseillers communautaires que certaines communes lui ont fait part de leur besoin de remplacement de leur secrétaire de mairie.

Afin de répondre à cette demande, le Président propose aux Conseillers communautaires de modifier les statuts et de créer et gérer un service de secrétariat de mairie intercommunal dont

chaque collectivité membre pourra bénéficier sur sa demande dans le cadre d'une convention de prestation.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Création de la compétence facultative : opérations sous mandat et groupement de commandes.

Le président propose aux Conseillers communautaires de prendre la compétence facultative intitulée « Opérations sous mandat et groupement de commandes » afin d'assister les communes dans leurs travaux de voirie en remplacement des services de l'ATESAT.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux d'aménagement de l'ancienne gare – Approbation de l'Avant Projet Sommaire

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers communautaire que la Communauté de communes du Pays d'Arnay a confié la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'ancienne gare au Cabinet BRANDON de Dijon.

L'ancienne gare accueillera les locaux de la Communauté de communes tandis que l'école de musique rejoindra les locaux actuels de la Communauté.

Le montant prévisionnel des travaux (mobilier compris) est estimé à 1 million d'euros et sera subventionné à hauteur du tiers.

Monsieur GUINIOT se pose la question de l'opportunité de ce projet car la réforme des collectivités territoriales obligera les Communautés de communes à se regrouper et rien n'indique que le siège se tiendra à Arnay le Duc.

Le Président répond que le bâtiment n'est plus aux normes ce qui induit des problèmes de sécurité pour le personnel et les usagers. De plus, il affirme que le canton d'Arnay sera le chef lieu du nouveau canton créé et que la réforme territoriale est loin d'être aboutie en ce qui concerne les Communautés de communes.

Le Président précise que plusieurs réunions de travail ont abouti à la présentation de deux projets architecturaux qu'il présente aux conseillers. Il les invite à se prononcer sur le projet architectural.

Aucun projet ne fait l'unanimité.

Le Conseil communautaire décide de demander au cabinet Brandon d'élaborer un nouveau projet.

Ecole de musique – Renouvellement de la convention avec le Conseil Général

La convention de partenariat entre le Conseil Général et l'école de musique arrive à échéance en 2014. Il convient de procéder à son renouvellement.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Gestion du personnel – Attribution de la prime de fin d'année

Le Président informe les Conseillers communautaires que par délibération votée en juin 2008, il a été instauré l'attribution d'une prime de fin d'année aux agents.

Celle-ci s'élève à 650 € par agent et une partie est modulée en fonction des absences et de la manière de servir.

Il propose aux conseillers de maintenir le montant de cette prime à 650 € au titre de l'année 2014.

Vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Régie des transports – Modification du temps de travail des conducteurs

Considérant que la Collectivité n'a pas été attributaire du marché de transports avec le Conseil Général, il est nécessaire de réorganiser le budget Régie des Transports, de modifier le temps de travail des conducteurs et de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe sur le budget principal pour 17h 30 mn hebdomadaires en réduction du même temps de travail sur le budget RT.

Régie des transports – Définition du coût des transports

Le Président informe les Conseillers que la Collectivité a reçu plusieurs demandes de devis des différentes écoles et associations du canton pour transporter les enfants lors de déplacements.

Il précise qu'il souhaite maintenir et développer cette activité de transport dans un secteur concurrentiel.

Il demande aux Conseillers de voter pour les tarifs suivants :

	Kms	Prix € TTC
Maternelle Jouey	9	20
Maternelle Arnay le Duc	2	5

Maternelle Vievy	20	55
Piscine centre social		110
Primaire Vievy	20	55
Lacanche 1 bus de 17 places	20	55
Primaire Magnien	13	50
Primaire Allerey	32	60
Primaire Clomot	40	60

Vote :
 Pour : 37
 Contre : 0
 Abstention : 0

Contrat Ambitions Côte d'Or – Orientation sur les projets inscrits au contrat

Le Président rappelle aux Conseillers que des travaux inscrits au Contrat Ambitions Côte d'Or ne pourraient pas être réalisés d'ici le mois de juin 2015.

Ces travaux concernaient l'aménagement d'un hall d'exposition ainsi que la création d'une zone communautaire à vocation industrielle.

Compte tenu du coût des travaux éligibles et du maintien d'un seul projet d'importance (aménagement de l'ancienne gare) le Président propose aux Conseillers communautaires de les abandonner.

Vote :
 Pour : 37
 Contre : 0
 Abstention : 0

Cession de terrains

Le Président fait part au Conseil communautaire de son souhait de développer une offre économique unique soutenue par la Communauté de communes sur le canton en regroupant la ZI d'Arnay/Mimeure et la ZA d'Arnay. Il ne souhaite pas développer de nouvelle zone tant que celle-ci ne sera pas occupée.

Vu le point précédent, le Président précise qu'il remettra en vente les terrains cadastrés ZA 22 de 6 420 m² et ZA 26 de 7 500m² sur la zone d'Arnay/Mimeure.

Informations diverses

Le Président informe les Conseillers communautaires des points suivants :

- La communauté de communes a procédé au recrutement de Madame Florence DESJOURS en remplacement de Madame Eva REVEILLON comme animatrice du Relais d'Assistance Maternel d'Arnay à compter du 3 octobre 2014.
- Au titre de la compétence environnement, une enquête sera menée sur l'ensemble du canton quant à l'acquisition et à la revente à prix incitatif de composteurs individuels et/ou collectifs par les usagers. En effet, cela permettrait de réduire de façon conséquente la

collecte des déchets verts et alimentaires non valorisables ce qui serait un préalable à la pesée embarquée. Les Maires des différentes communes du canton seront sollicités pour distribuer et récolter les résultats de cette enquête auprès de leurs administrés.

- Au titre de la compétence Tourisme, Le Président a signé un contrat gratuit d'édition afin de réaliser une carte du canton sur laquelle figurera les chemins de randonnées/vtt ainsi que des vignettes sur chaque commune du canton. Le verso de celle-ci assurera la promotion de la Communauté de communes à travers ses différentes compétences. Cette carte sera financée par les entreprises du canton et distribuée gratuitement aux habitants et aux mairies. Elle sera également disponible à l'Office du Tourisme.
- Les consultations juridiques mensuelles et payantes dispensées au RSP seront remplacées à compter du 7 novembre prochain par les services gratuits du barreau de Dijon. Ce service fera l'objet d'une inauguration par le Bâtonnier.
- L'inauguration du centre SATI aura lieu en octobre prochain.

Le Président clôt la séance à 20 heures.

Le Président.
J. SOUPART

